

Synthèse de la consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

Consultation ouverte du 11/02/2019 au 04/03/2019

Au 4/03 : 131 commentaires

Commentaire 131

« Avis habitant Voisins Le Bretonneux »

Le 4 mars 2019 à 23h26min

Bonjour,

Habitant de voisins en limite proche de toussus depuis 2011(non loin de Hilti), la plage de silence totale saisonnière de 12h-15h nous permettait de manger dehors. Avec cette expérimentation j'ai l'impression que nous allons régresser car vous ne parlez que de priorisation de vol selon le classement et pas d'incitation à ce que le parc d'avions améliore son classement. Par ailleurs j'ai toujours été surpris par la hauteur de certains avions passant au-dessus des habitations (quelle est la hauteur minimum légale ?) et par la trajectoire des avions qui partent vers la vallée de chevreuse et qui pourtant passe au-dessus d'une partie des quartiers de Voisins ce qui paraît bizarre pour un non expert comme moi quand je regarde l'orientation des pistes de décollages de Toussus.

Commentaire 130

« Abberation de cette consultation »

Le 4 mars 2019 à 18h14min

L'aérodrome de Toussus-Le-Noble existe depuis presque 100 ans, ce qui implique que la TOTALITÉ des gens qui y habitent savent qu'il y a un aérodrome, et que sur un aérodrome, il y a des avions, et qu'un avion fait du bruit !

Si ces gens ne le savent pas, alors ils sont (censuré) !

Donc, s'ils ne sont pas (censuré), ils ont achetés en toute connaissance de cause leur maison ou appartement à Toussus.

Donc pourquoi se rendent-ils compte seulement aujourd'hui qu'un aérodrome est bruyant ?

Si cela les gêne, ils n'ont qu'à partir ! Ils n'avaient qu'à ne pas s'y installer...

On croit revoir le film "un éléphant ça trompe énormément" avec la scène du match de tennis...

Ensuite, que des élus acceptent que l'aérodrome disparaisse (car à terme, si plus un avion ne vole, c'est ce qui arrivera, merci à ces habitants), c'est révoltant en regard des emplois qui seront détruits juste pour que les pauvres oreilles d'égoïstes se reposent alors qu'elles savaient ce qu'elles faisaient en s'installant à toussus !!!

Commentaire 129

« avions bruyants »

Le 4 mars 2019 à 17h48min

D'accord pour le "vivre ensemble" mais les avions bruyants (D) devraient respecter ces plages toute la semaine. Je sais que l'objectif est qu'il n'y ai plus d'avions classé D, mais comment ferez-vous pour surveiller ?

Tout comme déranger ses voisins quelque soit l'heure, la raison et la période de l'année n'est pas permis et c'est bien normal. Et il y a des plages de non utilisation d'engin bruyants à respecter toute l'année. Même quand on s'arrange à l'amiable avec ses voisins.

Dans la "zone" il y a beaucoup d'habitants qui sont retraités. Ils ont aussi droit à ne pas être trop dérangés par le bruit en semaine.

D'autre part :

- pourrions-nous avoir accès à toutes les remarques ?
- idem pour les résultats d'analyse ? avec la méthode d'analyse ?
- comment saurons-nous que les résultats sont disponibles ?

Nous avons été échaudés avec les enquêtes publiques complètement biaisées ... et nous comptons à minima au retour en arrière en cas de non succès de l'expérimentation.

Commentaire 128

« Calipso pour les non basés »

Le 4 mars 2019 à 14h08min

Le projet d'arrêté tel que soumis à consultation reste, d'un point de vue pratique, complexe de par la multiplicité des créneaux horaires au regard de la classification Calipso. Mais je note favorablement que la remise en cause de la classification Calipso allouant des privilèges moindres à classement identique pour les avions non basés, tel que prévu dans le projet

initial, disparaît. Ceci ne remet donc plus en cause les actions de nos aéroclubs qui ont fait le choix de suivre la démarche de la DGAC.

Commentaire 127

« Nous voulons de l'équité dans l'application de Calipso »

Le 4 mars 2019 à 08h48min

Le texte soumis au vote de la CCE du 8 février dernier comportait en annexe une curieuse clause de décalage des "privilèges" pour les aéronefs non basés, par rapport à ceux qu'ils seraient en droit d'attendre au regard de leur classement Calipso.

Cette clause a disparu du texte soumis à la présente consultation. Est-ce un effet des vives réactions exprimées à l'Administration par les usagers de l'aérodrome non basés ? Est-ce une erreur matérielle ? Nous ne le savons pas.

Mais l'existence de cette clause était une atteinte à l'ensemble de la mécanique Calipso, déjà fort compliquée, et remettait en cause tous les efforts de nos aéroclubs qui ont fait le choix de s'inscrire dans la démarche de la DGAC.

Commentaire 126

« Les mauvais côtés de la discrimination »

Le 4 mars 2019 à 08h10min

La discrimination des aéronefs au regard du bruit réellement généré serait peut-être une bonne idée si :

- les exploitants étaient réellement aidés à acquérir des aéronefs de nouvelle génération. Avec un investissement de l'ordre de 150.000 euros, et des conditions d'exploitation qui se dégradent d'année en année (Ryder Cup !) beaucoup ne le peuvent pas.
- les auteurs du nouveau système n'avaient pas créé une usine gaz avec pas moins de 16 plages différentes durant le week-end.
- les bonnes âmes qui se sont arrogé le droit de négocier avec les riverains avaient consulté l'ensemble des exploitants de la plate-forme au lieu de les mettre devant le fait accompli, avec l'aimable complicité de la DGAC.
- le système Calipso de mesure de bruit et de classification des aéronefs fonctionnait correctement, ce qui n'est absolument pas le cas. Des avions se trouvent ainsi "non classés" alors qu'ils se sont déjà déplacés plusieurs fois à Montargis.

Commentaire 125

« Un dispositif plus juste »
Le 3 mars 2019 à 21h29min

Le nouveau dispositif permet de prendre en compte les efforts des aéroclubs pour moderniser leurs flottes et diminuer leur impact sur l'environnement. Les privilèges de vols étant progressifs, le dispositif est plus juste que les plages de silences totales qu'il remplace.

Commentaire 124

« Un dispositif plus juste »
Le 3 mars 2019 à 21h28min

Le nouveau dispositif permet de prendre en compte les efforts des aéroclubs pour moderniser leurs flottes et diminuer leur impact sur l'environnement. Les privilèges de vols étant progressifs, le dispositif est plus juste que les plages de silences totales qu'il remplace.

Commentaire 123

« Contre les vols de 12h à 15h les dimanches et jours fériés »
Le 3 mars 2019 à 20h14min

Il a fallu se battre des années pour avoir cette plage de silence le dimanche et les jours fériés et pour quelle raison est elle remise en cause ? Et pourquoi les habitants concernés n ont pas eu leur mot à dire avant ? Pourquoi ne pas mettre déjà les moyens pour contrôler les avions qui ne respectent pas les trajectoires définies et qui arrive à voler à l endroit du village ?

C est toujours dans le même sens, le sens d une minorité qui va causer du bruit à beaucoup beaucoup d habitants qui bénéficiaient d une toute petite plage de répit le dimanche entre 12h et 15h

comment cette plage de silence peut être remise en cause sans consultation des 2 parties ? Et après on s ettonnera que des personnes demandent plus de démocratie ?

Je suis donc cette expérience et demande un maintien de cette plage de silence le dimanche et les jours fériés de 12h à 15h

Commentaire 122

« Tousus-le-noble »
Le 3 mars 2019 à 19h27min

Pseudo DEMOCRATIE PATICIPATIVE...(
Vive l'enfumage...(
Tranquillite publique...
vive la vallee de chevreuse sous les avions !!!

Commentaire 121

« On veut du silence ! »
Le 3 mars 2019 à 19h14min

J'espère que ce nouvel arrêté permettra enfin de se promener sur le plateau de Saclay sans avoir le vrombissement des avions qui volent en cercle au dessus de ce lieu dans un vacarme épouvantable.

Dans l'avenir serait-il possible que cet aérodrome soit fermé ou déménagé dans un endroit désert en France pour que les amateurs de vol circulaire puissent se livrer à leur plaisir de voler sans déranger les habitants et les promeneurs qui subissent pour le moment les nuisances du bruit engendré par cette activité de loisir?

Commentaire 120

« contre la revision de l'arrêté du 23 novembre 1973
Le 3 mars 2019 à 19h07min

Je suis fermement contraire à la révision de cet arrêté qui vise à supprimer la plage de silence de 12h00 à 15h00 les dimanches et les jours fériés obtenue avec effort et détermination en 2004 par les habitants de Villiers le Bâcle. Devons nous encore rappeler que nous vivons dans un écosystème devenu déjà très fragile par le projet d'urbanisation du Grand Paris? Devons nous encore rappeler que le silence est un valeur de vie et d'équilibre fondamentale à respecter les jours ou la plupart de la population se repose et se ressource après une semaine de travail? Sommes nous devenu de vraies proies des sirènes du consumérisme, prêts à sacrifier le droit au silence, au repos, à la tranquillité de la majorité, pour satisfaire des plaisirs de plus en plus fugaces, individualistes et irrespectueux du bien commun?

Le ciel de Villiers le Bâcle a vu ce derniers années, entre avions et hélicoptères, une pollution acoustique en croissance exponentielle sans que les habitants de ce village puissent à aucun moment y opposer leur droit à une consultation démocratique avec les gérants de l'aéroport de Toussus-le-Noble.

L'air, l'eau et la terre sont un patrimoine de l'humanité. Nous avons les devoir de les respecter et de les faire respecter.

Commentaire 119

« Notre avis sur l'arrêt du dispositif actuel de survol - Toussus le Noble. »

Le 3 mars 2019 à 18h49min

Nous ne sommes absolument pas favorables à la reprise des vols et donc au passage des avions au dessus de notre résidence et jardins pendant les plages horaires du déjeuner et de la sieste pendant les w.end et jours fériés 12h 16h. Ses plages horaires de tranquillité étant déjà trop limités par rapport aux nuisances subies à longueur d'années, que ce soit par les avions mais pire encore, par les hélicoptères. Insupportable. C'est une question de santé publique.

Merci.

Commentaire 118

« contre les nuisances liées à l'aérodrome de Toussus le Noble »

Le 3 mars 2019 à 18h33min

Je suis pour une restriction et limitation voire interdiction totale des vols d'avions pendant les week-ends et également en semaine.

Ce sont des nuisances sonores épouvantables, avec une pollution conséquente. Le kérosène devrait être interdit, l'aviation de loisirs totalement interdite.

Commentaire 117

« Respect pour les riverains - merci de garder les plages de silence »

Le 3 mars 2019 à 17h34min

Nous ne devons pas subir les nuisances des avions car nous savons bien que les règles ne seront pas respectées par tous. Déjà les pilotes ont du mal à respecter les consignes dans les plages autorisées.

resident de voisins-le-thuit

Commentaire 116

« Non à la suppression de la plage de silence les dimanches »

Le 3 mars 2019 à 17h29min

Merci de penser aux riverains...,

Commentaire 115

« Nuisances sonores »

Le 3 mars 2019 à 17h28min

Déjà fortement impactés par les nuisances sonores des vols le weekend qui limitent pour les habitants l'utilisation du jardin, la trêve de la plage horaire du déjeuner bien que pas toujours respectée me paraissait un minimum dans le respect des populations locales...

Il semble à nouveau que les intérêts des locaux ne soient que secondaires...

Commentaire 114

« Non à l'augmentation des nuisances de l'aérodrome de Toussus le Noble »

Le 3 mars 2019 à 17h12min

Je ne suis pas favorable à l'élargissement des possibilités de vol, objet de votre projet d'arrêté.

Il convient particulièrement de contenir les nuisances liées aux leçons de pilotage et à leurs "tours de piste".

Je ne suis pas opposé à l'utilisation de l'indice CALIPSO s'il est plus pertinent que la présence ou l'absence d'un dispositif silencieux.

Sur le détail de votre projet, je ferai en conséquence les corrections suivantes sur les tableaux proposés :

Les samedis :

Classe A de 12h à 16h : 2 au lieu de 1

Classe B de 12h à 16h : 2 au lieu de 1

Classe C de 10h à 12h : 2 au lieu de 1

Classe C de 16h à 17h : 2 au lieu de 1

Les dimanches et jours fériés :
Classe A de 12h à 15h : 2 au lieu de 1
Classe C de 9h à 12h : 2 au lieu de 1
Classe C de 17h à 20h : 2 au lieu de 1

Deux remarques complémentaires :

1. les appareils ne devraient pas survoler les habitations du hameau du Mesnil Blondel mais s'écarter sur le bois ou le terrain de golf, d'autant que ces survols ont généralement lieu à basse - voire trop basse - altitude.

2. Il semble que les vols d'hélicoptères soient en augmentation. Compte tenu de leur niveau de nuisances, si ces vols ne sont pas limités (notamment les leçons de pilotage) ils deviendront très vite le principal sujet de la contestation.

Commentaire 113

« On a le droit au calme ! »
Le 3 mars 2019 à 13h50min

Ça suffit les nuisances sonores !
Accordez nous un peu de répit !
A cela va s'ajouter le métro aérien. Ça suffit !!!

Commentaire 112

« Gardons les plages de silence »
Le 3 mars 2019 à 11h41min

Le cadre actuel répond aux attentes des riverains.
Pourquoi le modifier ?
Comment garantir le contrôle des aéronefs dits "silencieux" ?

Commentaire 111

« Association APACH »
Le 3 mars 2019 à 00h21min

L'association A.P.A.C.H. de Buc approuve les avancées contenues dans l'arrêté soumis à consultation en matière de lutte contre le bruit grâce à la modulation des conditions d'utilisation de l'aérodrome en fonction de la classification CALIPSO de certains avions.

Elle demande cependant que cette évolution positive soit cumulée avec la conservation de la plage de silence qui a été acquise en 2011 pour interdire tout vol d'engin à motorisation thermique du 1er avril au 30 septembre les dimanches et jours fériés de 12h à 15h, ce qui permettrait néanmoins un éventuel vol d'avion électrique.

Elle émet par ailleurs de sérieux doutes quant à la possibilité d'un éventuel retour en arrière à l'issue de la période d'expérimentation, les contrôles et prises en compte de la perception des riverains au cours de cette expérimentation paraissant très difficiles à réaliser.

Commentaire 110

« Contre cette expérimentation »

Le 2 mars 2019 à 16h37min

Cette expérimentation commence par supprimer la seule avancée concernant la réduction du bruit des avions sur le Plateau de Saclay depuis 2004. Comme les élus de La commune de Villiers-le-Bâcle et l'association Villiers Ciel Calme, qui se sont prononcées contre cette expérimentation, je souhaite qu'elle n'ait pas lieu en l'état.

Commentaire 109

« J'habite à Courcelles sur Yvette. »

Le 2 mars 2019 à 16h36min

J'habite à Courcelles sur Yvette.

Il n'est pas acceptable que l'on revienne sur les interdictions de vol des dimanches et jours fériés entre 12h et 15h pendant la période estivale, ce n'est pas du tout un progrès. Cette période devrait même être élargie aux samedi, faisant partie du week-end, et étendue à une plus grande période : printemps et automne.

La définition des classes A à D est très approximative, pouvant être soumise à caution. Pourquoi ne pas donner les valeurs en décibels ?

S'il est possible de rendre les avions silencieux, alors que l'on fasse ces expérimentations en dehors des périodes de silence actuelles chèrement acquises.

Les études médicales actuelles montrent que le bruit est source de pathologies, surtout s'il est incessant. Il n'est pas tolérable que quelques privilégiés puissent s'arroger le droit de perturber la tranquillité et éventuellement la santé de milliers de personnes.

Commentaire 108

« Contre cette expérimentation »

Le 2 mars 2019 à 16h33min

La commune de Villiers-le-Bâcle et l'association Villiers Ciel Calme, aux premières loges pour apprécier les avancées concernant les améliorations prévues au sujet du bruit des avions, se sont prononcées contre cette expérimentation. Celle-ci commençant par la suppression de la plage de silence les dimanches et jours fériés de 12 heures à 15 heures du 1er avril au 30 septembre, seule avancée depuis 2004. Comme l'ont voté les élus de Villiers le Bâcle, je me prononce contre cette expérimentation

Commentaire 107

« AUtorisation pour vol local >1 heures »

Le 2 mars 2019 à 15h05min

Il devrait être possible d'autoriser les départs et arrivés de vol locaux supérieurs à 1 heures pour les aéronefs Calipso A et B le Dimanche entre 12 et 15 heures...en contre partie de la limitation des tours de pistes entre 15 et 16 heures.

Le projet est encore trop restrictifs !

Commentaire 106

« Laissez nous la plage de silence ! »

Le 2 mars 2019 à 13h43min

Je loue les efforts visant à diminuer la nuisance sonore des avions mais cela doit être en Complément et non à la place de la plage de silence !

Commentaire 105

« Consultation publique TLN et moyens de contrôle »

Le 2 mars 2019 à 11h29min

Bonjour,

Tout d'abord je souhaite saluer la persévérance des associations d'utilisateurs et de riverains qui œuvrent pour la réduction des nuisances sonores infligées aux riverains.

Dans la proposition soumise, **la méthode de contrôle de l'exposition globale au bruit est INACCEPTABLE :**

- ADP serait seul juge et partie,
- il n'y a pas de mesures repères de la situation antérieure.

Je recommande vivement :

- de prendre les méthodes et moyens BruitParif utilisés lors de la campagne de relevés de 2011 : 8 points de relevés. Toute autre méthode est suspicieuse !
- la collaboration de ADP est souhaitable pour la fourniture des trajectoires associées et l'identification des aéronefs.

Les nuisances les plus importantes infligées à la majorité des riverains sont dues aux pilotes qui ne respectent pas les réglementations : horaires et trajectoires dont l'altitude.

Il serait pertinent pour cette phase d'essai d'établir des moyens et règles vertueuses pour les pénaliser : **les radars DGAC / ADP ne peuvent-ils pas identifier les contrevenants???**

Indépendamment de cette évolution des plages de silence objet de cet arrêté, il est envisagé la mise en place de trajectoires nouvelles.

Elles pourraient probablement améliorer le sort des riverains mais il **est important de ne pas les faire simultanément avec la phase d'essai des nouvelles** définitions plages de silences.

Il serait aussi pertinent de communiquer sur le nombre de vols et d'avions concernés par cet arrêté versus le nombre de mouvements et d'avions basés à TLN.

J'espère que ma contribution sera prise en compte et que j'aurais une réponse !

Commentaire 104

« Contre l'expérimentation et le projet de modification de l'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble »
Le 2 mars 2019 à 11h08min

Madame, Monsieur,

Habitant à Gif sur Yvette, à la limite de Saint Rémy lès Chevreuse (Rougemonts), nous subissons les nuisances des vols de l'aéroport de Toussus le Noble mais aussi de nombreux hélicoptères bruyants.

Nous constatons toujours de nombreux avions sans silencieux qui ne respectent pas le guidage au sol.

La plage horaire de silence mise en place depuis 2011, les dimanche et jours fériés de 12h à 15h a été la seule vraie amélioration apportée depuis plus de 25 ans que nous résidons ici. Néanmoins nous constatons qu'elle n'est pas toujours respectée.

Nous ne comprendrions pas que cette amélioration soit supprimée alors que les responsables ne sont déjà pas en capacité de la faire appliquer totalement.

Nous nous opposons donc fermement à toute expérimentation et modification des arrêtés règlementant les vols de l'aéroport de Toussus le Noble.

Cordialement,

Commentaire 103

« Survols et nuisances sonores sur Voisins le Bretonneux »

Le 2 mars 2019 à 07h29min

Résident en centre village de la commune de Voisins le Bretonneux (voisine de Magny) veuillez trouver ci-après

le contenu de notre courrier électronique envoyé à la Mairie de Voisins le Bretonneux le 30/11/2018

Depuis plusieurs mois déjà nous avons observé (et entendu !) le survol de la commune par des avions de tourisme (probablement décollant de Toussus le Noble) ou porteur (probablement venant/allant vers la zone de vélizy villacoublay).

Compte tenu du bruit perçu et sans faire abstraction de risques plus important (crash potentiel comme celui de l'ancien aérodrome de Guyancourt sur une maison de Voisins le Bretonneux), il nous semble que les hauteurs de survol ne respectent pas le minimum qu'il me semble avoir lu lors de l'acquisition de notre maison (zones de dégagement de l'aérodrome de Toussus).

Il me semble qu'une investigation serait nécessaire ou pour le moins une communication auprès des instances compétentes afin de rappeler les hauteurs minimales et le non survol direct mais le contournement aérien de la commune.

Toutes les mesures permettant de réduire les nuisances (y compris le samedi et le dimanche) seront nécessairement les bienvenues.

Commentaire 102

« Toussus le noble »

Le 1^{er} mars 2019 à 16h29min

Il faut laisser les avions voler comme ils veulent ils ne gênent personne sauf les emmerdeurs ils ont qua demenager

Commentaire 101

« Limiter les nuisances acoustiques sur Saclay Bourg »

Le 1^{er} mars 2019 à 14h25min

Bonjour,

Ci-dessous la contribution de l'Association Saclay Bourg <https://twitter.com/BourgSaclay> :

Saclay Bourg est déjà victime des nuisances sonores de la RD36 et de la N118, notamment sous les vents dominants qui amplifient l'impact acoustique. Le nouveau carrefour du Christ va encore augmenter le problème ainsi que l'explosion du nombre de véhicules. Ce carrefour va en effet passer dans les années à venir à 30000 véhicules par jour.

Saclay Bourg est également victime des nuisances sonores dû au trafic aérien des hélicoptères dont les pilotes respectent probablement rarement les altitudes minimales de survols et utilisent la nuit l'église illuminée du village comme point de repère pour ajuster leur trajectoire qui passe le long de la N118 en direction de Paris...

Nous souhaiterions donc que ne s'y ajoute pas les nuisances de l'aérodrome de Toussus-le-Noble.

=> A ce titre nous demandons que la zone de Saclay Bourg soit exclue de tout survol à basse altitude et que des restrictions d'usages plus importantes soient établies les week-end et jours fériés.

Cordialement,

Commentaire 100

« Amélioration ? »

Le 1^{er} mars 2019 à 14h10min

Les plages de silence, après avoir suscité des protestations parmi les pilotes et des craintes relatives à l'activité générale de l'aérodrome de Toussus le Noble, sont maintenant entrées dans les moeurs.

Si l'application de la classification Calipso permet à certains aéronefs considérés comme "silencieux" (donc classés A ou B) de voler pendant les plages de silence, c'est une amélioration.

Si l'application de la classification Calipso vise à éliminer totalement les aéronefs considérés comme "bruyants" (donc classés C ou D) de Toussus, c'est une régression qui aura aussi comme conséquence négative de compromettre l'existence de certaines structures utilisant ce type d'avion.

Commentaire 99

« UTILISATION AERODROME DE TOUSSUS LE NOBLE »

Le 1^{er} mars 2019 à 12h46min

Il ne me semble pas judicieux de donner des privilèges supplémentaires permettant des nuisances sonores les WE, jours fériés et dimanche.

Lorsque l'on "ouvre des portes supplémentaires" cela laisse présager ensuite toutes sortes de dérogations qui neutralisent les textes de lois.

Le problème, en France, est que les textes disent tout et leur contraire donc cela laisse aux opportunistes des ouvertures légitimes pour eux.

Il faut que les textes soient plus fermes et ne laissent aucune possibilité de détourner la loi.

Commentaire 98

« Non à l'élargissement des possibilités de tranches horaires et arrêt des vols d'hélicoptères »

Le 1^{er} mars 2019 à 12h15min

Le projet de texte proposé consiste à élargir les possibilités de vols dans des tranches horaires aujourd'hui interdites, notamment pour les "tours de pistes"

Ces dispositions visent à accroître les nuisances dues aux leçons de pilotage des avions et de plus en plus aux hélicoptères.

Il ne convient pas de changer la réglementation actuelle qui constitue une forte nuisance pour les riverains qui habitent en dessous des circuits d'approche des aéronefs.

Par ailleurs on constate un accroissement important de vols d'hélicoptères pour des vols et surtout des leçons. Ces engins sont beaucoup plus bruyants et nuisibles que les avions du fait du bruit généré mais aussi du type de vol (stationnaire, vitesse réduite, etc.)

Il conviendrait d'interdire le vol d'hélicoptères sur l'aéroport ou à tout le moins ne plus y pratiquer de leçons de pilotage).

En conclusion, ne pas changer la réglementation actuelle déjà cause de nuisance et restreindre le vol des hélicoptères.

Commentaire 97

« Demande de conservation de l'interdiction de tout trafic d'aéronef à motorisation thermique les dimanches et jours fériés de 12h à 15 locales.. »

Le 1^{er} mars 2019 à 12h13min

Dans le texte, il est indiqué : "L'objectif de l'expérimentation est ainsi de réduire l'impact sonore de l'activité aérienne, les weekends et jours fériés et en tours de piste, en remplaçant un dispositif basé sur l'équipement en silencieux, pas toujours représentatif du niveau réel sonore, par un classement objectif du niveau de bruit moyen en tour de piste de chaque avion."

Mon commentaire : je ne comprends pas comment une réduction de l'impact sonore de l'activité aérienne pourrait permettre d'obtenir un résultat plus efficace que "l'interdiction de tout trafic d'aéronef à motorisation thermique les dimanches et jours fériés de 12h à 15h locales" actuellement en place". Je demande que cette interdiction soit conservée, afin d'assurer un repos dominical et ne pas porter davantage préjudice à la santé des habitants de la zone.

Commentaire 96

« consultation toussus »

Le 1^{er} mars 2019 à 10h19min

Encore une couche supplémentaire du mille feuilles administratif et de nouveaux formulaires à remplir !

On voudrait dégouter les utilisateurs de cet aérodrome et le fermer à terme, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Sur quels critères objectifs (nombre de décibels à la sortie du pot d'échappement par exemple) va être évalué ce classement, alors que le bruit ressenti au sol est fonction de nombreux facteurs météorologiques, qui ne peuvent être pris en compte dans les critères calypso !

Bien sûr les utilisateurs de cet aérodrome ne sont surement pas des électeurs des élus des communes avoisinantes qui font pression et ces riverains oublient que lorsqu'ils ont fait l'acquisition de leur logements, l'aérodrome existait déjà et que le prix d'acquisition en a forcément tenu compte !

Commentaire 95

« Maintien des conditions actuelles comme minimum »

Le 1^{er} mars 2019 à 07h15min

Bonjour,

Le projet d'arrêté mentionne la création de "privilèges de vol" cependant je ne comprends pas bien si ces privilèges nouvellement créés seraient donnés dans les plages actuelles pendant lesquelles les vols sont autorisés ou si l'on imagine étendre ces plages ?

Il est important à mon avis que les horaires d'interdiction de vol actuels soient maintenus (voir élargis) afin de préserver au minimum les conditions actuelles. J'entends ainsi que le texte a pour objectif une amélioration des conditions sonores pour les riverains et pas un retour partiel sur les conditions existantes.

Commentaire 94

« nuisances aeroport »

Le 28 février 2019 à 18h19min

Pour commencer, il faut IMPÉRATIVEMENT de conserver la plage de silence de 12h à 15h des dimanches et jours fériés obtenue en 2004.

il faut interdire tant que faire se peut le survol de nos villages en basse altitude

Merci d'éviter au maximum la pollution sonore

Pour résumé, évitons que LES LOISIRS de quelques uns nuisent à la tranquillité de milliers de personnes

c'est comme cela que vous vous retrouvez avec des milliers de gilets jaunes dans les rues
!!!!!!

cordialement

Commentaire 93

« Expérimentation aérodrome de Toussus le Noble de qui se moque-t-on??? »

Le 28 février 2019 à 18h02min

Cet arrêté est un non sens dans la mesure où il remettra du bruit là où il n'y en avait pas (le dimanche entre 12h00 et 15h00 du 1er avril au 30 septembre) !!! Pourquoi privilégier certains aéronefs au détriment d'autres avions? Aujourd'hui 60 avions sont certifiés calypso sur les 200 ou 300 avions basés sur la plateforme de Toussus quelle précision de la part de DGAC ! Nous subissons à longueur d'année les nuisances des pilotes qui ne respectent ni l'altitude ni les trajectoires des tours de piste sans être véritablement sanctionnés (propos tenus en CCE un simple rappel à l'ordre) lorsque sur la route vous commettez une infraction vous avez une sanction amende voir retrait de permis?

Quid des contrôles du respect de cette expérimentation? qui devra signalé les non respects, comment reconnaîtra t'on les avions classés des avions non classés? Trop d'incertitude quand au sérieux des contrôles qui se feraient à posteriori et non à l'instant T t

En tant que Maire de la commune de Villiers le Bâcle et après consultation de la population je suis contre le projet d'arrêté tel que présenté à la CCE du 8 février 2019, lorsque l'on veut être efficace pour l'environnement il ne peut y avoir de compensation pour quelques privilégiés.

Je propose un arrêté autorisant l'expérimentation en conservant la plage de silence du dimanche entre 12h00 et 15h00 du 1 avril au 30 septembre.

Aujourd'hui la commune de Villiers le Bâcle subit de plein fouet les nuisances sonores et polluantes des avions, demain les nuisances sonores et polluantes du doublement de la RD36, après demain les nuisances sonores et polluantes d'un métro la ligne 18 trop c'est trop stop aux nuisances !!!

Commentaire 92

« un pas vers une plateforme du futur »
Le 28 février 2019 à 16h02min

Cet accord, fruit d'un dialogue approfondi entre représentants de riverains et d'usagers, permet de favoriser un développement de l'activité aéronautique tout en respectant les contraintes d'environnement . Ces dispositions devraient conduire à une diminution progressives des nuisances à travers l'utilisation de plus en plus importante d'avions silencieux, à terme de l'avion électrique

Commentaire 91

« niveau de bruit réel »
Le 28 février 2019 à 13h08min

Bonjour,

Il ne s'agit pas de classer les avions sur un niveau de bruit moyen dans une journée mais du bruit réel de certains.

Les trajectoires ne sont pas toujours respectées et certains passent sur le village coté Bois des Roches-place...

Je refuse la nouvelle expérimentation proposée.

Commentaire 90

« Raz le bol des avions et des hélicoptères au dessus de nos têtes. »

Le 28 février 2019 à 11h22min

Je suis contre la modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble.

Les textes manquent de précisions en niveau de bruit : peu bruyant à bruyant...

Le bruit ne se négocie pas par une modification d'un arrêté lorsque c'est une affaire de santé publique.

De plus, pourquoi nous imposer de supporter encore plus de bruits par la suppression de la plage horaire dite calme?

Pas un avion, pas un hélicoptère, enfin nous profitons d'un peu de calme.

Aucun cadrage sur les dérives :

Pourquoi rien n'est prévu pour les pilotes les moins respectueux, ceux qui collectionnent les sorties des zones autorisées, ceux qui se font un plaisir de remettre les gaz au dessus de nos habitations.

Est ce qu'on nous prend pour des "neuneus" avec si peu de précisions et d'encadrement ? Je réponds OUI.

Je constate que dans notre beau pays « France », en 2019, nous devons subir en permanence le bruit des avions, le bruit des hélicoptères, la pollution aérienne qui vient s'ajouter à la pollution routière, bref on se fout totalement de notre santé et du respect de l'environnement.

Commentaire 89

« Respect »

Le 28 février 2019 à 10h46min

Je ne suis pas contre le vol des avions dépendants de l'aérodrome de Toussus, je ne comprends par contre pas qu'ils ne respectent pas les couloirs de vol, et qu'ils survolent systématiquement les habitations où ils ne sont pas autorisés à le faire (certes, c'est plus court pour eux). Comme ils ne respectent déjà pas ça, comment faire confiance, et sacrifier notre plage horaire de calme du week-end et jours fériés 12h-15h ? Le bruit d'un avion qui passe au-dessus de votre tête, qu'il soit plus ou moins fort, est toujours dérangeant, alors un

repos dans le week-end (jours très chargés en vols) est bien appréciable. Une expérimentation qui va nous apporter du BRUIT TOUT LE TEMPS, MAIS MOINS FORT ???

Commentaire 88

« Cela va dans le bon sens mais n'est pas suffisant »

Le 28 février 2019 à 10h28min

Bonjour,

D'une manière générale, la situation s'est sensiblement améliorée dans les 5-6 dernières années. Il n'en reste pas moins que l'on constate encore aujourd'hui :

- Des tours de pistes pendant la nuit aéronautique d'aéronefs particulièrement bruyants, qui ne semblent pas être munis de silencieux => il conviendrait de leur appliquer également le classement Calipso en nuit aéronautique et en semaine

- Du non respect des trajectoires préconisées par la carte VAC : d'une part en tour de piste, essentiellement par des aéronefs non-basés (par exemple depuis 2 mois, le Robin G-BYSG, basé à Saint-Cyr), particulièrement bruyant et, d'autre part, en voyage avec décollage à l'Est ou atterrissage à l'Ouest, qui survolent fréquemment le centre de Châteaufort et font risquer les incidents ou presque accidents avec les aéronefs en tour de piste du côté du stade de Magny-les-Hameaux, les 2 n'étant bien souvent pas à l'altitude recommandée.

D'une manière générale, l'espace aérien est très encombré et il semble qu'il faudra recourir dans un premier temps à l'interdiction totale des tours de piste aux avions non basés (même si la piste de St-Cyr est boueuse en hiver) et, dans un 2ème temps, au déplacement des écoles de pilotage sur des aérodromes en zones moins urbanisées.

Commentaire 87

« Favorable a la diminution du bruit »

Le 28 février 2019 à 07h47min

Lors de week-end ensoleillés, la pollution sonore des avions et des hélicoptères est insupportable pour les agglomérations proches des aérodromes, mais aussi pour les promeneurs des forêts proches.

Une limitation basée sur le niveau de bruit mesuré, me parait pertinente et incitera les propriétaires à équiper leurs machines de silencieux efficaces.

Commentaire 86

« Non favorable »

Le 27 février 2019 à 23h29min

Bonjour,

Habitant de châteaufort depuis 2 ans, nous estimons que même les avions les moins bruyant apportent une gêne lors des repas (moment de détente privilégiés) du dimanche.

Nous (moi et ma femme) ne sommes donc pas favorable à cette expérimentation.

Cordialement

Commentaire 85

« Bonne initiative »

Le 27 février 2019 à 18h34min

J'habite à Voisins le Bretonneux et travaille à Magny les Hameaux.

Certains avions sont tellement bruyant que nous devons arrêter de parler...

Des questions sur la pollution se posent vu les odeurs de combustible

Commentaire 84

« L'expérimentation d'une nouvelle réglementation pour réduire les nuisances : une chance pour l'aérodrome de Toussus-le-Noble »

Le 27 février 2019 à 18h30min

La DGAC prévoit de mettre en place à titre expérimental une nouvelle réglementation destinée à réduire les nuisances sonores sur l'aérodrome de Toussus le Noble à partir de début avril.

Cette expérimentation est une avancée majeure car elle est le fruit du dialogue et de la recherche d'une solution partagée entre représentants des riverains et des usagers, et ce, dans l'intérêt général de l'aérodrome et de l'environnement. C'est une opportunité pour l'aérodrome de Toussus-le-Noble car elle va permettre une très forte réduction des vols des avions les plus bruyants et de privilégier les vols des avions les moins bruyants. L'intelligence ainsi partagée au cours de ces travaux s'inscrit dans la durée car elle est de nature à inciter les aéroclubs et tous les autres usagers à s'inscrire désormais dans une démarche vertueuse en utilisant des avions plus respectueux de l'environnement mais également, par le respect des circuits et des usages vertueux. Elle est également un appel au civisme et au professionnalisme des pilotes à qui il appartient désormais de s'inscrire dans une démarche également vertueuse et systématique de réduction de leur empreinte sonore sur l'environnement (puissance moteur, respect des trajectoires...).

Souhaitons collectivement que cette expérimentation soit couronnée de succès pour permettre à Toussus-le-Noble de franchir une nouvelle étape vers l'aérodrome Innovant Paris-Versailles-Saclay, résolument tourné avec ses acteurs et usagers vers la recherche systématique de solutions de développement durable de ses activités aéronautiques, dans le respect de l'environnement et des attentes de tous ses riverains.

Commentaire 83

« Pas de Problème »

Le 27 février 2019 à 16h05min

L'activité de l'aérodrome de Toussus le Noble ne me pose aucun problème sonore.

Habitant Guyancourt et me déplaçant fréquemment à pied dans le secteur de l'aérodrome, cette activité me pose moins de problèmes que les bruits des voitures et camions. Par ailleurs, les vraies nuisances du week-end concernent le voisinage qui ne respecte pas la tranquillité des tiers(musique à fond, bricolage le dimanche après-midi, etc.)

Les avions sont à l'inverse source de liberté.

Commentaire 82

« Non aux NUISANCES supplémentaires »

Le 27 février 2019 à 15h44min

Il faut interdire le survol des zones habitées et impérativement respecter les couloirs de vol définis.

L'aérodrome de Toussus Le Noble génère déjà de TROP nombreuses nuisances sonores sans compter la pollution, ce projet d'expérimentation va augmenter ces nuisances !!!

Je demande expressément que cette expérimentation soit abolie.

Commentaire 81

« Non aux NUISANCES SONORES supplémentaires »

Le 27 février 2019 à 15h40min

L'aérodrome de Toussus Le Noble génère déjà de TROP nombreuses nuisances sonores plus la pollution, ce projet d'expérimentation va augmenter ces nuisances du fait de l'extension du cadre complété par rapport au cadre général.

Il faut interdire le survol des zones habitées et impérativement respecter les couloirs définis. Je demande expressément de ne pas mettre cette expérimentation en place.

Commentaire 80

« NUISANCES SONORES »

Le 27 février 2019 à 15h32min

Ce projet d'expérimentation est intolérable, du fait des nuisances sonores et de la pollution qu'il va engendrer à cause de l'extension du cadre complété par rapport au cadre général. Il faut impérativement respecter les couloirs de circulation imposés et interdire le survol des zones habitées.

Je demande que cette expérimentation ne soit pas mise en place.

Commentaire 79

« NUISANCES SONORES et pollution »

Le 27 février 2019 à 15h28min

Ce projet d'expérimentation est insupportable, à cause des nuisances sonores et de la pollution qu'il va engendrer du fait de l'extension du cadre complété par rapport au cadre général.

Il faut interdire le survol des zones habitées et impérativement respecter les couloirs à cet effet.

Je demande donc, de ne pas mettre cette expérimentation en place.

Commentaire 78

« Le confort de certains est attentatoire à la liberté des autres »

Le 27 février 2019 à 14h57min

Nous voilà encore une fois confronté à la volonté de certains de parvenir à la fin d'un des plus anciens aérodrome de France (et du monde) et cela dans l'unique perspective du confort propre de nouveaux venu qui ont suivis l'urbanisation des années 60 à aujourd'hui. Mais qu'en est il vraiment ? Cette population privilégié de l'Ouest Parisien ne supporte-elle plus que quelques menues aéronefs inoffensifs la survole, ce qui à toujours été le cas. Les habitants d'Orly et de Roissy apprécierons la délicate attention des autorités envers ce problème prioritaire.

1) Nous rappelons qu'il s'agit d'un site historique de l'aviation en France, qui est déjà FORTEMENT limité dans ce qu'il est possible d'y faire décoller.

2) Que la rumeur publique rapporte qu'une certaine V.Pécresse appui les demandes de certains résidents, ce qui est inacceptable

3) Que nous prenons pour acquis que cette infrastructure est essentiel pour la pratique de l'avion dans l'Ouest parisien et que les restrictions demandées vont mettre grandement la pratique de ce loisir (c'est un aéroport bien placé, proche de Paris, facile d'accès et proche de ses pratiquent

4) Que "interdiction de tout trafic d'aéronef à motorisation thermique les dimanches et jours fériés de 12h à 15h" n'est justifié que par le CONFORT de certains. Alors que l'État garde perpétue des nuisances dangereuses sur le territoire en lien a d'autres infrastructures (souvent routières) et que cette demande est attentatoire à la liberté de ceux qui veulent pratiquer ce loisir qui rappelsons sont présent depuis environs un siècle.

5) Que la présence du Château de Versailles limite grandement les possibilités d'évolution de l'aérodrome, et que le seul confort (très relatif en raison de la grande limite d'utilisation actuel de l'aérodrome) ne justifient en rien un intérêt public de limiter celui-ci

6) Les demandes présentés vont, de toute évidences, entrainer la fermeture du lieu , les temps valable pour voler serrons devenu bien trop réduit et en désaccord avec les possibilités d'une grande parti du public, il s'agit d'une demande caché visant à la fermeture définitive du site, pour avoir une fois rencontré des membres de ce lieu, tous savent que le voisinage cherche à faire fermer ce lieu , il est important pour le public de savoir que c'est là l'objectif final de ces mesures.

7) Dans la volonté régionale (région dirigé par une certaine V.Pécresse) de présenter l'Ile de France comme un territoire attractif au niveau mondial, le discours présent sur une region agréable et dynamique qui se veut un lieu de loisir (contredis par l'émigration démographique des régionaux , (voire chiffres INSEE)et la volonté d'attirer et de fixer un dynamisme économique international et une certaine "classe créative et diplômée" est en contradiction avec les mesures présentés qui n'ont en définitive que pour finalités de faire fermer l'aérodrome alors qu'il est un équipement de loisir supérieur (tant dans ses qualités que dans la catégorie de population qu'il attire).

Pour toutes ces raisons, les mesures présentées sont excessives et inadaptés.

Si la recherches d'une amélioration technique des avions pour le confort des population est louable l'interdiction de vol le dimanche et jours fériés de 12h à 15h (bloquant de faite la journée et donc divisant par deux les jours réellement valorisables par le public) sont inacceptable et démontre la volonté d'une minorité local de faire valoir des droit communautaire de quelques locaux sur la liberté d'usage de cet espace public à destination de tous. En cette période trouble ou les questions d'équité sont beaucoup discutés il n'est pas souhaitable de voire cette nomenclatura (et l'une des plus riches)des Yvelines, imposer ses vues aux usagers

NdA : Je suis urbaniste yvelinois spécialisé sur l'île de France et non usagé de l'aérodrome

Commentaire 77

« Nécessité de précision »

Le 27 février 2019 à 11h53min

S'il est certain que l'équipement en silencieux n'est pas toujours efficace ou du moins, n'apporte pas de réduction significative, il est nécessaire que le classement Calipso soit accompagné de mesures sérieuses et objectives.

De plus, l'utilisation d'un tel classement ne va t-elle pas poser un problème de gestion dans le temps long ? Un avion classé en catégorie A subissant des réparations/modifications va t-il être reclassé si nécessaire ?

Et les propos ne sont pas précis "un avion léger bénéficiera de possibilités de voler, notamment en tours de piste, d'autant plus importantes que sa classe Calipso est associée à un niveau de bruit faible.". Quel est le seuil minimum des possibilités de voler (1h, 2h, etc.) ?

Même pour une expérimentation, ces questions doivent être réfléchies et leurs réponses doivent être communiquées en amont.

Commentaire 76

« Mesures saisonnières »

Le 27 février 2019 à 11h47min

Le projet d'arrete précise que les tours de piste seront réservés aux aéronefs basés équipés de silencieux et inscrits sur une liste tenue à jour par les services de la DGAC :

- les samedis de 12h à 16h et après 20h (locales) ;
- les dimanches et jours fériés de 15h à 16h locales.

Dans le cadre du "bien-vivre ensemble", les habitants de Toussus doivent respecter des horaires stricts pour les travaux extérieurs :

"Les travaux extérieurs tels que la tonte du gazon, la coupe des haies, etc. peuvent se faire selon les horaires suivants, ceci afin de respecter la tranquillité de chacun :

- Les jours ouvrables (du Lundi au Samedi) de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00.
- Le Dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00. "

Pourquoi ces horaires ne s'appliquent pas aux aéronefs bruyants ?

Cordialement

Commentaire 75

« Avis très favorable à ce projet d'arrêté »

Le 27 février 2019 à 11h44min

Ce projet d'arrêté est exemplaire dans la manière dont il prend en compte les intérêts des différentes parties prenantes en

- restreignant la circulation aérienne gênante pour les riverains à des périodes où il est compréhensible de vouloir subir moins de nuisance sonore
- limitant la circulation aérienne à ces périodes aux avions silencieux sans interdire l'activité notamment en permettant le départ ou l'arrivée d'avions classés non-bruyants (A) ou très peu bruyants (B) ce qui est un gage de sécurité pour les vols du dimanche.

L'effort fait par les exploitant de se doter d'avions les moins bruyants possibles est louable, il doit être soutenu.

Il est dommage que les pouvoirs publics : administration et élus, ne prennent pas en compte la circulation aérienne et les nuisances qu'elle peut induire pour limiter, voire interdire, les autorisations de construction dans les zones territoriales qu'elle peut affecter induisant ainsi des citoyens qui seront insatisfaits.

Commentaire 74

« nuisance et activités de loisirs et économique »

Le 27 février 2019 à 10h53min

il y avait trois aérodromes sur le plateau et il n'en reste plus qu'un seul.

celui ci permet de pratiquer une activité de loisir et économique (transport de personnes et autres..) mais à force de développer les constructions d'habitat a proximité cela deviens dérangeant pour les nouveaux riverains

le bruit de certaines aéronefs est trop fort et doit être contrôlé mais vas t'on vers la fermeture de ce dernier aérodrome ?. dommage

Commentaire 73

« Les privilèges »

Le 27 février 2019 à 10h28min

Bonjour,

Nous constatons que beaucoup de personnes portent des appareils auditifs suite à ses bruits parasites qui pourraient être la cause.

La réglementation sera la bienvenue pour tous les riverain je pense.

Je vous remercie pour cette nouvelles initiative au profit du bien être des habitants de l'agglomération.

Cordialement

Commentaire 72

« Interdire les vols le dimanche de 9h à 15h sur la vallée de la Mérantaise »

Le 26 février 2019 à 20h19min

Les vols traversant systématiquement à basse altitude la vallée de la Mérantaise et sa forêt, ils sont particulièrement bruyants et se font sans interruption tout le dimanche. Ils dérangent la faune comme les randonneurs. L'interdiction ne doit pas se restreindre à l'après midi et doit inclure la matinée. Le matin est un moment privilégié de calme pour le jogging ou la randonnée dans cette zone.

Commentaire 71

« aérodrome de Toussus-le-Noble »

Le 26 février 2019 à 18h19min

Les mesures prises pour réguler les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble sont indispensables. Les nuisances occasionnées par le bruit des avions en échappement libre sont tout simplement insupportables. Il est important que ces mesures sont définitives.

Commentaire 70

« Enfin ! »

Le 26 février 2019 à 18h11min

Certains samedi, c'est véritablement l'enfer notamment avec des avions volant quasiment en échappement libre, avec des tours de piste incessant et causant un important volume sonore ce qui nuit à la tranquillité de milliers d'habitants !

J'attends donc beaucoup de ce test qui aurait dû arriver bien plutôt ; comment peut-on tolérer de nos jours de telles nuisances ?

Commentaire 69

« CLAUSE DE SAUVEGARDE »

Le 26 février 2019 à 18h05min

Il ne ressort pas clairement, en toute dernière phrase de l'arrêté, qu'en cas de bilan négatif de l'expérimentation discutée en CCE, un retour à l'état d'avant serait rendu possible par un vote. Si un vote en CCE a rendu possible la modification de l'arrêté pour permettre l'expérimentation, de la même façon un vote en CCE doit rendre l'abrogation du dit arrêté en cas d'échec de l'expérimentation possible.

Ce point doit être clairement formulé dans l'arrêté.

Commentaire 68

« Impact sonore »

Le 26 février 2019 à 10h56min

L'impact sonore de ces avions ne sont plus vivables pour les habitants des communes de voisins le bretonneux et Guyancourt... Merci pour cet arrêté en espérant qu'il soit réellement mis en application.

Des habitants de Guyancourt (quartier de l'Europe).

Commentaire 67

« Ne pas toucher à la plage de silence »

Le 25 février 2019 à 20h49min

Tout cela est inadmissible. Prétendre chercher à réduire les nuisances sonores et supprimer la plage de silence est une hérésie. La plage de silence doit rester en place et il reste (7x24-3)=165 heures par semaine pour faire des expérimentations.

Commentaire 66

« aerodrome de TOUSSUS LE NOBLE »

Le 25 février 2019 à 19h08min

Monsieur le Préfet ferait mieux de " pondre " un décret obligeant tous ces avions bruyant à être équipés d'un silencieux . Mais bien sûr il ne faut pas se heurter à ces privilèges radin mais plein d'argent qui impose leur loi. Cela finira mal si les plages de silence sont supprimées au profit de quelques uns

Comment faire confiance à la D.G.A.C. qui ne sait même pas combien il y a d'avions sur cette aerodrome de TOUSSUS LE NOBLE .

Entre 200 et 300 avions , c'est quand même vague !!!!!

Commentaire 65

« Avis sur consultation de l'aérodrome de Tossus le Noble »

Le 25 février 2019 à 18h49min

"Bonjour, j'habite à Saint Rémy les Chevreuse. Nous sommes survolés par des avions provenant de Tossus Le Noble les we et des qu'il fait beau dès que le ciel est dégagé. Le plaisir des uns ne doit pas empiéter sur celui des autres, nous avons le droit de profiter de nos jardins également aux beaux jours. Par ailleurs, ces avions volent très bas, ce qui fait courrir un risque important pour les habitants des villes autour. Merci de bien vouloir tenir compte de ces éléments dans votre consultation.

Commentaire 64

« Ne pas expérimenter pendant la plage de silence »

Le 25 février 2019 à 18h49min

La plage de silence est le seul bonheur de la semaine, et encore uniquement en été. Réduire les nuisances sonores est une priorité, mais cela doit intervenir en complément des périodes déjà sanctuarisées.

Je suis contre toute remise en question de la plage de silence

Commentaire 63

« Contre experimentation »

Le 25 février 2019 à 18h41min

Bonjour,

Nous habitons dans l'axe des pistes de l'aérodrome et nous sommes satisfaits des restrictions actuelles. En effet, avoir un arrêt entre 12h à 15h permet d'avoir une acalmie sur le bruit et de déjeuner tranquillement dehors le midi.

Cette nouvelle proposition ne nous convient pas car il y aura finalement toujours du bruit et cela serait un retour en arrière. Actuellement, nous pouvons profiter de calme très apprécié pendant la journée.

Merci pour votre prise en compte

Commentaire 62

« Ne pas toucher à la plage de silence »

Le 25 février 2019 à 18h38min

Il convient d'effectuer l'expérimentation sans toucher à la plage de silence

Commentaire 61

« Eviter l'engorgement des 12h et 15h »

Le 25 février 2019 à 18h22min

Cette étude peut-être aussi intéressante pour éviter les pics de trafic avec la fermeture de 12h et dès la réouverture à 15h. Cela peut aussi pousser les usagers à s'équiper d'avions plus silencieux et de modifier les avions bruyants comme certains aéroclubs le font déjà.

Commentaire 60

« Perte pour les riverains de l'avantage du créneau de midi le week-end »

Le 25 février 2019 à 17h34min

Si mon calcul est correct, des avions pourront maintenant circuler entre 12h et 15h le samedi et dimanche avec une perception au sol de 62 dB et 65 dB, ce qui correspond à un

environnement sonore de "supportable" à "fatigant". Etant donné, que l'environnement sonore de l'ensemble des riverains est en général fatigant la semaine (voiture, travail, etc...), je ne comprends pas pourquoi nous devrions également perdre le seul créneau avec un environnement sonore calme, apaisant le week-end, et ce pendant l'heure du déjeuner. Lorsqu'un avion passe et qu'on est à table dans une grande tablée, on ne s'entend pas parler... Je ne comprends pas qu'on ne propose pas plutôt un allongement du temps de l'environnement sonore apaisant (c'est à dire sans avion aucun) de 12h à 17h le samedi et le dimanche. Merci.

Commentaire 59

« Pourquoi remettre en cause quelque chose qui fonctionne ? »

Le 25 février 2019 à 17h03min

Habitant dans l'axe des pistes de Toussus, nous pouvons, à l'heure actuelle, déjeuner tranquillement dehors le midi. Cette expérimentation certainement bénéfique pour le très long terme sera un rétropédalage pour le court terme et sera forcément un désagrément pour nous les riverains. L'interdiction actuelle entre midi et 15h fonctionne parfaitement et apporte une sérénité appréciable. Utilisateur ponctuel des services de l'aérodrome, ne pas décoller (ou être déjà en vol) entre 12h et 15h n'est concrètement pas un problème.

Merci

Commentaire 58

« Marché de dupes »

Le 25 février 2019 à 17h00min

Bonjour,

Si l'indice Calipso est meilleur que le silencieux actuel c'est tant mieux : utilisez cet indice à la place pour les tours de piste. Pourquoi devrait il y avoir une contrepartie de la part des riverains sur les dimanches d'été?

Un avion ou un hélicoptère qui vole pour le plaisir de 2 personnes à bord génère des nuisances pour des milliers d'autres au sol. Pourquoi voler au dessus de zones aussi urbanisées et d'un parc naturel régional? Les 2 personnes en question ne peuvent elles faire quelques km de plus en voiture pour assouvir leur passion en décollant d'un autre aérodrome plus isolé? Sur le plateau de Chevry nous subissons déjà énormément les nuisances des gros porteurs d'Orly. A l'heure de la privatisation d'ADP ce n'est pas le moment de faire le moindre pas en arrière sur le couvre feu de Toussus ou d'ORLY.

Vous ne parlez pas de l'altitude de vol souvent très faible dans cette zone. N'y a t il pas la un axe d'amélioration supplémentaire en attendant les avions a propulsion électrique?

Commentaire 57

« Idée à tester ! »

Le 25 février 2019 à 15h53min

Cette idée me paraît intéressante, car ne pénalisant plus les aéroclubs ou pilote ayant investi dans des silencieux.

Cette solution me paraît au final bénéfique pour tous.

Les exploitants / pilotes seront incités à limiter au maximum le bruit des avions, ce qui sera profitable à tout le monde, quel que soit la période de la journée.

La nuisance générée par un avion bien équipé (pot silencieux, hélice moderne) est réellement faible par rapport à un avion "ancienne génération".

Commentaire 56

« Enquête sur : Nouvelle plage horaire d'autorisation de vol »

Le 25 février 2019 à 11h52min

Re-bonjour,

Constatation suite à cette étude qui commence mal.

WE du 24/02/2019 à Villiers-le-Bâcle, vent d'Est et bonne météo pour voler !!!

Résultat des vols incessants au dessus de Villiers-le-Bâcle village, aucun respect des pilotes concernant les couloirs ainsi que pour les niveaux !!!

De plus nous avons les survols par les hélicoptères, cela est nouveau.

Des trajectoires qui se coupent entre avion et hélicoptère, le crash est à envisager, ce ne serait pas le premier à finir dans les bois de la « Tête Ronde ».

Je me demande où vos pilotes ont pris des cours et quels respect ils ont des consignes de vol ???

Copie de ce message à l'attention de notre Maire.

Commentaire 55

« Un dispositif qui améliore la situation, sans revenir sur les améliorations réelles déjà obtenues »

Le 25 février 2019 à 11h37min

Habitante de Villiers-le-Bâcle en bordure de forêt de la tête ronde, je tenais à exprimer le fait que la situation actuelle, malgré la plage de restriction, est loin d'être Satisfaisante. Permettre aux habitants d'avoir juste 3 heures de calme complet les dimanches et jours fériés pendant le temps du repas ne doit pas être remis en question. Et les progrès technologiques et futures réglementations se doivent de continuer d'améliorer la situation : Il y a encore beaucoup de nuisances sonores, d'avions légers bruyants qui devraient être plus limités en horaires de vols pour réellement inciter à changer les choses. Le passage des hélicoptères en proximité des habitations est une très forte nuisance et à un impact global très négatif. Merci de prendre compte de mon retour.

Commentaire 54

« Refus !! »

Le 25 février 2019 à 10h32min

C'est une honte !

Les avions doivent rester cloués au sol !

La pollution sonore n'est pas un loisir !

La pollution de l'air n'est pas un loisir !

Faire de l'écologie n'est pas non un loisir mais c'est une nécessité.

Au même titre que la chasse arrêtez de faire n'importe quoi et laissez les gens tranquilles vivre en harmonie avec la nature.

Commentaire 53

« quelle contrepartie à la suppression de la plage de silence? »

Le 25 février 2019 à 09h45min

Bonjour,

Merci de proposer cette expérimentation, mais la contre partie à suppression de la plage de silence est faible. Etant habitant de la commune de Toussus le Noble, je n'ai pas le sentiment que les plages de moindre silence soient respectées aujourd'hui. Je constate même que des avions très bruyants décollent et atterrissent le samedi après-midi. D'où ma première question : comment comptez vous contrôler les avions avant le décollage et l'atterrissage en fonction de leur nuisance?

D'autre part, les aéronefs les plus bruyants sont les hélicoptères. Je pense qu'une contrepartie acceptable de la suppression de la plage de silence est de ne pas les autoriser au décollage et atterrissage pendant les plages de moindre bruit.

Enfin, la commune de Toussus est aussi impactée par la pollution atmosphérique. Nous percevons régulièrement des fortes odeurs de kérosène, ramassons une poussière noire sur les terrasses. De même que la pollution sonore doit être mesurée pendant l'expérimentation, pouvez vous aussi mesurer la pollution atmosphérique ?

Dans l'attente d'une réponse argumentée, je vous prie d'agréer , Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Commentaire 52

« Non à suppression de la plage de silence »

Le 25 février 2019 à 08h17min

La plage de silence, c'est à dire l'interdiction de voler pour tout avion, ne doit sous aucun prétexte être utilisée par quelque avion que ce soit.

Commentaire 51

« Expérimentation Toussus le Noble »

Le 25 février 2019 à 08h09min par

Bonjour madame, monsieur,

habitante de Gif sur Yvette de longue date, je constate une augmentation des nuisances sonores au fil des années.

la trêve de 12h - 16h le samedi ou de 12h - 15h le dimanche permet à tout un chacun de déjeuner en paix dehors le week-end.

Le nouvel arrêté ne prévoit plus de trêve se basant sur une échelle « classement Calypso » donnant aux avions les moins bruyants plus de possibilité de vol mais quid des avions les plus bruyants de classe C et D ? Seront-ils interdits de vol sur les périodes 12h - 15h (16h) ? Ou bien seront-ils autorisés à voler et dans ce cas quel sera le bénéfice par rapport aux conditions actuelles ?

Quel garde-fou sera mis en place pour éviter les dérives ? Bref quelles garanties pour les résidents impactés par ces nuisances sonores aux quelles sont venues s'ajouter celle d'Orly avec de gros porteurs qui survolent Gif sur Yvette depuis quelque temps.

dans l'attente de votre retour,
bien cordialement,

Commentaire 50

« Non merci »

Le 25 février 2019 à 08h04min

Bonjour, j'habite à Milon-la-Chapelle. Nous sommes constamment survolés par des monomoteurs et hélicoptères tous les jours de la semaine mais surtout les we, beaucoup ne disposant pas de "silencieux", pour preuve de les remarquer. Je reconnais le plaisir de voler, surtout par ciel dégagé. Je crains que les personnes en charge de cette proposition n'aient pas effectué de relevés sur place, voir, interrogés les riverains. Nous sommes même survolés parfois de gros porteurs devant se rendre sans doute à Orly, en soirée, d'autant plus surprenant. Nous sommes dans une Vallée où tous les bruits provenant du ciel relèvent d'une pollution sonore que j'ai vu évoluer en 47 ans. Le plaisir des uns ne doit pas empiéter sur celui des autres, le mien étant de vivre à la campagne, tranquillement, à être dans mon jardin également aux beaux jours et de profiter du chant des oiseaux.

Commentaire 49

« Pas d'accord »

Le 25 février 2019 à 07h11min

Je viens d'emménager à gif et effectivement il y a des avions qui passent de temps en temps. Mais rien de gênant car cela nous laisse tranquilles les we et jours fériés. Alors même si on parle de petits avions qui font moins de bruit, cela va être incessant. Donc pas d'accord avec ce projet. Merci

Commentaire 48

« Respect des habitants de Villiers le bacle »

Le 24 février 2019 à 20h58min

Nous en avons assez des pilotes qui ne respectent rien et se permettent de passer au dessus des maisons a basse altitude. Avant de tester des nouvelles plages horaires, il faudrait rappeler les règles aux pilotes et sanctionner ceux qui enfreignent ces règles.

Commentaire 47

« nuisances sonores tousus le weekend »

Le 24 février 2019 à 20h44min

Oui pour la proposition de tranches horaires, si associé à un nouveau tour de piste évitant le survol des cottages cressely

Commentaire 46

« Non aux avions le midi gardons la plage horaires du midi »

Le 24 février 2019 à 20h28min

Nous ne pouvons pas accepter celà. Déjà que depuis quelques temps les avions se donnent le droit de passer au dessus de nos maisons.

C'est un.veritable autoroute de l'air surtout des qu'il fait beau. J'aimerai pouvoir déjeuner tranquillement sans avoir le bruit des avions.

Surtout que nous allons avoir le grand météo en plus stop à la pollution des oreilles. Et j'aimerai à ne pas m'insulter lorsque je joue avec mes enfants dans le jardin et voir un avion passe au dessus de nous alors que c'est interdit.

Commentaire 45

« Excellente idée »

Le 24 février 2019 à 20h12min

Une très bonne idée pour limiter les nuisances sonores de ces appareils qui représentent clairement une gêne lorsque nous sommes dans notre jardin avec des allers et retours incessants et très gênants.

Commentaire 44

« Je suis défavorable à la mise en place de cette expérimentation »

Le 24 février 2019 à 17h01min

Habitant de Villiers le Bâcle, je constate sans cesse des avions ne respectant déjà pas la réglementation actuelle. Cette expérimentation ne peut conduire qu'à augmenter le niveau de bruit dans mon environnement en augmentant un trafic aérien dont les règles de vol ne sont déjà même pas observées.

Considérant le niveau de bruit actuel, il faut absolument prendre des dispositions pour réellement le réduire et ne pas l'augmenter avec des expérimentations qui laissent croire à une amélioration. J'estime que la présentation de votre enquête publique est très trompeuse voire malhonnête.

Autre raison de mon avis défavorable : les habitants sont totalement exclus de la démarche et de ces conclusions.

Commentaire 43

« Arrêté toussus le noble »

Le 24 février 2019 à 16h48min

Nous sommes complètement opposés à la modification de cet arrêté visant à supprimer les horaires de calme le dimanche et jours fériés. Ces derniers n'ont déjà aucun scrupule à nous passer au dessus de la tête alors qu'ils devraient faire le tour de la commune. Nous craignons le pire si ce nouvel arrêté est mis en place. Marre des survols trop bas, trop bruyant à n'importe quelle heure de la Journée. Nous souhaitons garder un minimum de tranquillité.

Merci

Commentaire 42

« Nuisances sonores »

Le 24 février 2019 à 16h43min

Bonjour,

Stop aux nuisances sonores le week-end. les avions peuvent-ils voler ailleurs qu'au dessus des habitations?

Merci

Commentaire 41

« consultation publique »

Le 24 février 2019 à 15h08min

Quels seront les contrôles depuis Toussus concernant les-dits avions qui pourront ou non voler ?? Est ce que les couloirs seront respecter , il le sont tres peu en ce moment

Commentaire 40

« Nous sommes au XXIe siècle, plus au XXe »

Le 24 février 2019 à 15h05min

et l'aviation doit suivre le chemin de la diminution des nuisances, sonores et de pollution. Ce nouvel arrêté, en donnant la priorité de vol aux avions de catégorie A, semble aller dans ce sens SOUS RESERVE :

- que l'évaluation des mesures de bruit soit objective (stations de mesure) et subjective (enquête auprès de la population)
- qu'un retour en arrière soit possible si les résultats ne sont pas satisfaisants
- que l'ouverture des plages de silence aux avions de catégorie A ne profite pas aux vols IFR qui survolent Midori : une vigilance particulière est à porter sur ce point.

Merci aux équipes qui ont travaillé ensemble, l'amélioration des conditions de vie des habitants passe avant le loisir et même l'emploi.

Commentaire 39

« des évolutions vertueuses »

Le 23 février 2019 à 20h05min

espérons que la mise en œuvre de cet accord intelligent entre les aéroclubs, les riverains et les communes débouche sur une évolution de l'activité et une baisse significative des nuisances aériennes ;

reste posée la question des nuisances dues à l'activité hélicoptères sur la plateforme

Commentaire 38

« helice moderne et silencieux d'échappement »

Le 23 février 2019 à 20h02min

Bonjour,

J'habite aux loges en Josas et je suis un ancien pilote planeur qui volait a Mantes Chérence. Il y a environ 30 ans que nos avions remorqueurs sont équipés d'une hélice quadripale et d'un silencieux d'échappement et que les riverains ne se plaignent plus. Je suis du coup assez surpris de voir des avions aussi bruyants passer a la verticale de l'église des Loges ! En effet il faut inciter Toussus a équiper ses avions d'une hélice moderne et d'un silencieux, c'est la base. Un avion vole tout aussi bien sans faire de bruit !

Commentaire 37

« De qui se moque-t-on ? »

Le 23 février 2019 à 11h20min

Un comble que cet arrêté visant la réduction des nuisances sonores qui commence par remettre du bruit là où il n'y en avait plus depuis plus de 7 ans, anéantissant la seule avancée significative obtenue par les riverains depuis la création en 2004 du Comité de Suivi de la Charte (CSC° de l'aérodrome de Toussus-le-Noble !

Un comble encore que cet arrêté qui autorise les aéroclubs les plus fortunés à réinvestir cette période de silence de 3 heures afin de permettre à leurs adhérents d'exercer leur loisir onéreux, sonore et polluant sans aucun respect des riverains.

Que dire en effet de ces pilotes qui ne respectent ni les altitudes ni les trajectoires et viennent frôler ou survoler nos habitations en toute impunité ?

Essayer lorsque vous circulez en voiture, d'expliquer que vous n'avez pas vu le panneau qui change la vitesse autorisée... rien n'y fera vous devrez vous acquitter d'une amende et vous perdrez des points sur votre permis de conduire.

Rien de tout cela chez les pilotes.

Que dire de ces avions hors d'âge, bruyants, polluants que l'on ne peut clouer au sol autrement qu'en demandant aux riverains de sacrifier en échange les 3 seules heures de silence hebdomadaire pendant la période estivale si durement obtenues ?

Une voiture trop bruyante ou polluante qui ne passe pas le contrôle technique n'a tout simplement plus le droit de circuler.

Rien de tout cela avec les avions.

Alors **ces privilèges et avantages que l'on va offrir à quelques nantis qui polluent à cours d'année** l'environnement sonore de plusieurs milliers de riverains sont extrêmement choquants, sans parler des autres pollutions engendrées par ces moteur thermiques plus ou

moins récents pour faire des ronds au-dessus de nos têtes en pleine **période de transition énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.**

Par ailleurs que penser de ce vote en Commission Consultative de l'Environnement (CCE) par quelques Présidents d'associations et élus des communes riveraines qui se croient représentatifs de la population ?

Le Président de l'association Villiers Ciel Calme qui a participé activement à la mise en place de l'accord à l'origine de cet arrêté et qui était parmi les plus virulents à le défendre, est-il le seul à s'être fourvoyé ?

En effet, lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association Villiers Ciel Calme, les adhérents présents ont rejeté à l'unanimité la suppression de la plage de silence et ont refusé que l'association vote en faveur de l'expérimentation, ce qui s'est traduit par la démission de son Président.

Dans ce contexte, ne pourrait-on envisager un referendum populaire sur les communes concernées pour avoir l'avis de l'ensemble de la population concernée et non pas uniquement le sentiment de quelques-personnes ?

Avant d'en terminer, je souhaite ajouter que proposer des dérogations à partir d'un pourcentage calculé sur le **nombre d'avions basés à Toussus-le-Noble** est une hérésie voire un mépris supplémentaire envers les riverains, quand on sait que ni Aéroports de Paris **ni la DGAC ne sont en mesure de fournir cette information.** C'est en effet le discours qu'ils tiennent en CSC et CCE depuis des années.

En tant que simple citoyen, qui subit à longueur d'année les nuisances sonores liées à l'aérodrome et les incivilités des pilotes qui ne respectent ni les altitudes ni les trajectoires, mais aussi en tant qu'élu qui siège depuis 2008 au CSC, je suis absolument contre la suppression de la plage de silence. S'il faut clouer au sol les avions bruyants, que cela soit fait mais sans demander de sacrifices en échange aux riverains.

Trois heures de silence par semaine six mois par an c'est déjà si peu, alors pourquoi les rendre au bruit ?

Commentaire 36

« Plages de silence à Toussus. »

Le 22 février 2019 à 19h56min par

Bonjour,

Peut-être suis-je mal informé, mais je constate que l'aspect sécuritaire des vols VFR n'est pas pris en compte. Ainsi un pilote VFR de retour de voyage le dimanche peut être amené à prendre des risques avec la météo en décalant son départ pour éviter la plage de silence à son arrivée à Toussus.

Je pense qu'autoriser un retour par avion basé relèverait du bon sens. D'autant plus qu'un avion en approche est peut bruyant.
Cordialement.

Commentaire 35

« Quelle est la finalité de cette étude ? Si ce n'est que l'augmentation des plages de vols !!! »
Le 22 février 2019 à 18h33min

Bonjour,

Il est indéniable qu'aujourd'hui un certain nombre de pilotes ne respectent pas la réglementation en vigueur, que les circuits imposés ne sont pas non plus respectés.

Pourrait-on déjà obtenir le respect des règles aéronautiques en vigueurs avant d'éventualiser l'élargissement des plages actuelles ?

Je pense que le plaisir de voler dans un certain silence et le respect de l'environnement doit être plus important que le bruit pétaradant de machines du milieu du 20 éme siècle.

Les irréductibles peuvent toujours tourner chez Jean-Baptiste Salis.

Cordialement

Un voisin.

Commentaire 34

« Bilan de l'experimentation »

Le 22 février 2019 à 17h18min

Par qui est il réalisé? Sur la base de quels dispositifs? Les riverains pourront ils se prononcer? Quand sera t il présente? A qui? Qui décidera si l'expérimentation deviendra définitive? Tout ceci n'est pas mentionné. Merci

Commentaire 33

« Pollution atmospherique »

Le 22 février 2019 à 17h15min

Cette mesure n'intègre pas les notions de pollution atmosphérique. C'est dommage.
Pourquoi? Merci

Commentaire 32

« Helicopteres »

Le 22 février 2019 à 17h13min

Quelles sont les plages horaires où les hélicoptères peuvent décoller / atterrir? Car ils font beaucoup de bruit. Merci

Commentaire 31

« Détail des autorisations suivant les classes »

Le 22 février 2019 à 17h10min

Quelles sont les jours/heures autorisés pour chaque classe A B C D? Cela n'est pas spécifié. Quels types d'aéronefs correspondent à chaque classe? Merci

Commentaire 30

« Aéronef classé D »

Le 22 février 2019 à 09h59min

Je suis Président d'Aero-Club et très impliqué dans l'aviation générale Française. Je connais donc bien la genèse du classement Calipso et ses objectifs louables.

En revanche, les aéronefs anciens qui sont notre fierté et reflètent notre patrimoine et l'histoire d'une industrie française qui reste encore dynamique, sont bruyants et ne peuvent être rendus silencieux.

Ces aéronefs volent peu (moins de 30h par an en général), peut-on obtenir une dérogation pour que ces machines soient exemptées de ces contraintes.

Je suggère d'autoriser les aéronefs de plus de 50 ans, sous réserve qu'ils fassent moins de 5 décollages et moins de 5 atterrissages par an dans les plages concernées.

Merci

Commentaire 29

« Respect des couloirs de vol »

Le 22 février 2019 à 08h36min

De nombreux avions ne respectent toujours pas les couloirs et altitudes de vol. Il faudrait donc prévoir un repérage et des sanctions plus systématiques pour ces avions.

Commentaire 28

« Sortir de l'impasse ! »

Le 21 février 2019 à 21h14min

Depuis trop longtemps, la situation était bloquée entre usagers et riverains de la plateforme de Toussus ; Au point de ne voir d'autre issue que la fermeture de cet aérodrome. Ce qui aurait conduit inéluctablement à une urbanisation pas plus souhaitée par les riverains. Et à la perte d'un indéniable potentiel économique et humain (la formation de pilotes ; l'innovation liée à la création de "l'aérodrome du futur").

L'expérimentation qui va s'engager en 2019 fait "bouger les lignes" ; elle n'est pas parfaite : la comparaison des nuisances avant/après n'est pas simple ; seuls les tours de piste sont traités de manière positive, les zones surtout concernées par les entrées/sorties aériennes du Plateau de Saclay sont à priori négativement affectées par la perte de la plage de silence absolu. Mais, moyennant des adaptations à faire au plus tard en 2020, une dynamique globalement positive est lancée. C'est donc avec beaucoup d'intérêt, et de vigilance, que notre association, les Amis du Grand parc de Versailles, va suivre de près cette expérience et contribuer à ce qu'elle soit un progrès pour tous.

AGPV, association membre de l'Alliance des riverains de l'aérodrome, agréée au titre de la sauvegarde de l'environnement pour les Yvelines.
(Pour mémoire, l'aérodrome s'inscrit dans l'ancien Grand Parc de chasse !)

Commentaire 27

« aerodrome de TOUSSUS LE NOBLE »

Le 21 février 2019 à 18h20min

SCANDALEUX Un Préfet (donc un politique) qui cède au lobbying de quelques pilotes . Que vaut la tranquillité de milliers de gens devant le privilège de quelques pilotes irrespectueux de tout . Ils n'habitent pas dans la région .

Non respect des hauteurs de vol , non respect des trajectoires

Que risquent ces privilégiés puisque la gendarmerie ne peut pas leur dresser de P.V. Ce sont bien souvent les gens de la D.G.A.C qui pilotent.

HONTE à ces associations qui ont voté pour car achetées par quelques syndicats de pilotes

Commentaire 26

« enquête publique visant à la réduction des nuisances sonores »
Le 21 février 2019 à 16h49

je suis tout à fait d'accord pour une réduction des nuisances sonores mais je ne comprends pas comment on peut le faire en supprimant la plage de silence des dimanches de 12h à 15 H. cela entraînera forcément plus de bruit, donc ce projet d'arrêté est improductif et créera plus de nuisances pour les riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble

Commentaire 25

« Aérodrome de Toussus »
Le 21 février 2019 à 12h24

Mesdames, Messieurs,

Il n'y a jamais eu à Toussus un contrôle rigoureux des autorisations de décollages et des trajectoires. Les rares verbalisations n'ont pas toujours été suivi de sanctions... et encore pas dissuasives. Au moins avec les plages de silence la situation était nette et donc respectée.

Les avions peu bruyants sont quand même bruyants... d'autant plus quand ils volent à la queue leu leu toute la journée, souvent hors trajectoire donc au-dessus de nos maisons, de nos têtes... d'autant plus pendant la période estivale où nous pourrions profiter du jardin.

Cette libéralisation des créneaux de vols lors des dimanches va sûrement augmenter le nombre de vols en ces milieux de journées dominicales souvent familiales et ramener un surcroît d'activité.

Tous les avions ne sont pas classés Calipso ce qui me semble incroyable. Certains (de plus en plus nombreux ?) n'ont pas immatriculation sous les ailes ni pour certains également sur le côté. Comment les signaler en cas non-respect des trajectoires ? Comment savoir s'ils sont autorisés à voler ? Comment maîtriser les avions qui sont en approche ?

Tous les avions font du bruit. A part le classement « A » on ne peut pas différencier formellement les autres classements (hauteur de vol, sollicitation du (des) moteur(s) dans les phases d'accélération...). Qui contrôlera, et comment, l'adaptation des régimes en vol ?

Nous éprouvons un sentiment d'impunité pour ces pilotes qui ne respectent pas les trajectoires... et ne sont pas sanctionnés contrairement aux automobilistes harcelés de contraintes et contrôles... et bien sûr de sanctions sévères incontournables.

Il serait temps que soit prises des mesures sanitaires (pollution) et sécuritaires (risque d'accidents) pour la population dense autour de cet aérodrome.

Nous ne pouvons pas accepter la suppression des plages de silence.

L'expérience aurait pu se faire hors de cette période... en maîtrisant bien sûr le contrôle, ce que je doute.

A la lecture de la Charte il reste des interrogations :

- Est-ce qu'un contrôle réel et efficace peut être fait ? En avez-vous les moyens ? Est-ce que des sanctions seront enfin prises ? Seront-elles dissuasives ?
- Est-ce qu'une analyse objective pourra être faite ? Qui la fera ?
- Est-ce qu'une décision impartiale sera prise à la fin de l'expérimentation ? Qui la prendra et quels seront les critères et leurs priorités ?

Devant tant de questions qui n'ont pas actuellement de réponses nous ne pouvons qu'être septiques sur les bienfaits apportés aux populations soumises à toutes les nuisances sonores et sécuritaires.

Je redoute que les autres pistes ne soient délaissées :

- Hélices 5 pales réduisant de 30 % les émissions sonores originaires de l'hélice.
- Système d'aide au respect des trajectoires par un dispositif sonore et/ou visuel pour informer le pilote de sa trajectoire réelle et lui faire rectifier.
- Développer l'utilisation des simulateurs de vol pour acquérir un minimum de savoir-faire pour respecter les couloirs de trajectoires avant de lâcher les élèves pilotes.
- Instauration d'une taxation des carburants pour participer à l'effort national comme demandé à tous les utilisateurs de moteurs thermiques, ce qui est utile pour réduire la consommation (voir l'effet des taxes sur les cigarettes, l'alcool, ...) et donc le brûlage de kérosène au dessus de nos têtes.
- Reconversion du site à moyen terme.

Bref c'est NON.

Et pour les hélicoptères ?

Cordialement

Commentaire 24

« Enquête Toussus le Noble »

Le 20 février 2019 à 09h29

Je confirme être contre l'expérimentation car elle remet en cause la plage de silence du dimanche

Commentaire 23

« NON aux changement de réglementation »

Le 19 février 2019 à 13h50

Bonjour,

pour ma part je dis, non aux passages d'avions entre 12h et 15h les dimanches et jours fériés.

Et cela peut importe leur classification .

Ces jours pré-cite, sont censé être des jours de REPOS, pour les riverains .

Avant d'instaurer des règles il serait aussi bien de respecter les règles actuelles : les couloirs aériens.

Habitant sur Villiers, est il normale d'avoir des avions passant au dessus de mon jardin ?

Commentaire 22

« CONTRE ! »

Le 19 février 2019 à 07h59

En tant qu'habitant de Villiers-Le-Bacle, l'aérodrome de Toussus est actuellement une RELLE NUISANCE SONORE.

La mise en place de mesures saisonnières visant à limiter le bruit a été une avancée. Il reste encore beaucoup à faire (les nuisances apportées par les hélicoptères sont devenues intolérables).

Je suis contre l'expérimentation proposée qui va à l'encontre du bien-être des populations avoisinantes.

Commentaire 21

« Autorisation / interdiction de vol »

Le 18 février 2019 à 23h33

Bonjour,

Je pense raisonnable de garder des plages horaires totalement interdite comme le Dimanche midi pour la tranquillité des riverains qui dejeunent dans leur jardin.

Ce type de restriction est facilement contrôlable par chacun, l'ouverture à des classes sonores d'avion ne le sera pas et risque d'entraîner des dérives.

Je suis par conséquent plutôt pour le maintien de la réglementation en vigueur actuellement.

Bien cordialement

Commentaire 20

« Les nuisances aériennes »

Le 18 février 2019 à 21h24

Alors que partout en France on prône un environnement plus respectueux du cadre de vie et du bien-être, donc moins de bruit et moins de pollution atmosphérique, pourquoi voulez-vous supprimer la plage de calme le dimanche de 12 à 15:00 ce qui signifie retour du bruit et de la pollution, Je ne comprends vraiment pas votre logique. Il est fait bien peu de cas de la qualité de vie des populations voisines de Toussu Le Noble pour satisfaire des pilotes qui ne respectent pas toujours la réglementation.

Quelle désolation !

Commentaire 19

« Non au nouvel arrêté même à titre expérimental du 1er avril au 30 septembre 2019. »

Le 18 février 2019 à 19h28

A l'heure où les études montrent que le niveau sonore ambiant en Île de France (en particulier dû aux transport) a des impacts évidents sur la durée de vie en bonne santé (voir étude BruitParif parue en février 2019), vous comptez sérieusement étendre le créneau horaire de passage des avions au-dessus des habitations ???? Tout avion, même "peu bruyant", est une nuisance sonore ! Donc : non à la disparition du créneau sans avions entre 12h et 15h les dimanches et jours fériés ! Non au nouvel arrêté même à titre expérimental du 1er avril au 30 septembre 2019.

Commentaire 18

« Non au passage des avions entre 12h et 15h les dimanche et jours fériés »
Le 18 février 2019 à 18h40

A l'heure où les études montrent que le niveau sonore ambiant en Île de France (en particulier dû aux transport) a des impacts évidents sur la durée de vie en bonne santé (voir étude BruitParif parue en février 2019), vous comptez sérieusement étendre le créneau horaire de passage des avions au-dessus des habitations ???? Tout avion, même "peu bruyant", est une nuisance sonore ! Donc : non à la disparition du créneau sans avions entre 12h et 15h les dimanches et jours fériés !
Merci.

Commentaire 17

« A bas la pollution ! »
Le 18 février 2019 à 16h54

Alors qu'on nous rabat les oreilles avec la destruction de notre planète (ce qui me paraît vrai) encore plus d'avion qui nous passent sur la tête
toujours plus de privilèges pour les plus privilégiés ! La pollution et les nuisances sonores pour ceux qui sont en bas et qui veulent juste de la tranquillité dans leur jardin
cette experimentation est hors propos
deja mettre des silencieux à tous les avions et faire en sorte qu'ils respectent les bons couloirs !!
et garder au minimum notre plage de silence

Commentaire 16

« Pollution toujours et encore »
Le 18 février 2019 à 16h48

Ce projet d'expérimentation s'inscrit dans la droite ligne de la politique environnementale du gouvernement Macron. Toujours plus de nuisances pour ceux du dessous au profit de quelques privilégiés ! Je demande donc, malheureusement sans espoir d'être entendu, de ne pas mettre cette expérimentation en place.

Commentaire 15

« Ceux qui proposent cette expérimentation... n'habitent pas sous les couloirs aériens... »

Le 16 février 2019 à 18h25

Vous nous expliquez que vous supprimez la plage de silence du dimanche (qui était notre seul répit du week-end pour profiter de jardins calmes) en y autorisant les avions silencieux. En toute logique on pourrait penser qu'en contrepartie vous allez restreindre davantage les autorisations de vol des avions bruyants. Mais non ! On nous explique que l'on réduit sur cette plage les tours de pistes qui sont les plus gênants. Mais l'aérodrome ne donne pas de chiffres : quelle réduction du nombre de survols serait liée à la réduction des tours de piste ? Car sinon c'est facile de dire on va essayer un an... Si c'est pour supprimer d'un côté 10% avec les tours de piste et qu'on ajoute 3 heures de retours des avions, c'est vraiment pour les riverains une dégradation. et d'une manière générale, il reste tout à fait intolérable que quelques centaines de personnes qui pratiquent un loisir aéronautique le fasse au détriment de la tranquillité de plusieurs milliers d'habitants. puisque on sait faire des avions silencieux, pourquoi on interdit pas tout simplement les avions bruyants puisque cet aérodrome a des couloirs aériens au-dessus de zones habitées. Puisqu'il existe des solutions techniques pour concilier le plaisir de quelques uns avec la tranquillité de beaucoup d'autres pourquoi l'argument financier l'emporte-t-il ? On a des arrêtés (légitimes) pour interdire les tondeuses le WE mais des avions bien plus bruyant, pas possible. c'est vraiment un mépris des populations !

Commentaire 14

« Reprise des vols les dimanches et jours fériés »

Le 15 février 2019 à 23h01

Bonjour

Derrière un texte revendiquant une réduction du bruit, on remet en cause l'interdiction saisonnière absolue des vols le dimanche. Avec ce texte c'est le retour des vols de 12h à 15h le dimanche et jours fériés durement combattu. En face de ce chèque en blanc, aucune nouvelle obligation ou restriction pour les pilotes privés ou Aéroclubs. Toujours des idées compliquées. Pour inciter les aéroclubs à investir, pourquoi ne pas simplement réduire encore les plages d'autorisation des aéronefs bruyants ! Pourquoi toujours compliquer. Pourquoi quelques privilégiés auraient-ils droit de nuire à la tranquillité de milliers d'habitants riverains? PS j'ai été pilote sur toussus avec une PPLA et décidé d'arrêter de voler en constatant finalement combien ma passion était nuisible pour les autres. Ce texte n'est pas équilibré en n'octroyant que des droits nouveaux pas des devoirs. Il n'y a pas de droits sans devoirs. Je suis pour le maintien du couvre feu du dimanche de 12 à 15h sans exception et une incitation progressive de tous les aéronefs à être faible bruit pour voler à toussus en réduisant les plages horaires des aéronefs bruyants.

Commentaire 13

« Respect des règles ? »

Le 15 février 2019 à 14h06

Il ressort de cette "expérimentation", que les nuisances sonores seront tolérées. En effet dans un cadre calme, ce qui est identifié comme "peu bruyant", reste une nuisance sonore indéniable, surtout quand les plages horaires commencent à 6h du matin ...

Le sujet du contrôle me semble également important, les règles actuelles n'étant déjà pas respectées... le risque d'enfreindre les règles ??? avoir un rappel et au bout de 20 rappels avoir une amende négligeable (n'incitant pas au respect des règles). Pourquoi pas des sanctions en adéquation avec la nuisance et surtout le risque (le survol de villages non autorisé reste pratique courante)

Commentaire 12

« NON au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 1973 »

Le 15 février 2019 à 12h26

Bonjour

Je suis CONTRE ce nouvel arrêté, qui supprime les mesures saisonnières d'utilisation de l'aérodrome. Ces mesures saisonnières ne sont pas très contraignantes pour les utilisateurs, en revanche elles impacteront la population qui aspire à un repos mérité à ces moments-là.

Je me suis promenée un après-midi l'été dernier dans la vallée de la Mérantaise à Chateaufort, j'ai trouvé le bruit des aéronefs incessant et extrêmement gênant alors que nous étions à quelques km de l'aérodrome, et en pleine nature de surcroît.

Merci de nous laisser quelques espaces de tranquillité.

Cordialement

Charlotte BABULE

Commentaire 11

« Non à la suppression de la plage de silence du dimanche »

Le 15 février 2019 à 08h09

Je souhaite le maintien de la plage de silence du dimanche et, par conséquent, suis défavorable au projet d'expérimentation visant la réduction des nuisances sonores (SIC !).

Commentaire 10

« Non à la suppression des plages de silence ! »

Le 14 février 2019 à 21h09

Tout est dit dans le titre.

Pour une expérimentation sur le bruit et les nuisances générés par les avions survolant notre commune (Villiers le bâcle), il est tout à fait absurde de supprimer les plages de silence obtenues de hautes luttes il y a quelques années...

Commentaire 9

« Oposée à cette experimentation »

Le 14 février 2019 à 20h58

Il y a suffisamment de nuisances sonores sur Villiers notamment dû au survol des avions laissons les villebaclais profiter de la pose méridienne tranquille.

Nos enfants ont le droit de faire la sieste sans être perturbés par les avions.

Et les repas de famille entrecoupés par des survols incessants non merci !

Quid à votre nuisance sonore mesurées à l'oreille de qui se moque t on ? !!

Et pourquoi le fait de faire un effort sur les nuisances sonores vous permettrait de nous ennuyer sur les heures méridienne ? C'est incompréhensible.

Commentaire 8

« Plage de Silence »

Le 14 février 2019 à 19h24

- Pourquoi ré-ouvrir la place de silence? recul sur les accords chèrement gagnés.

- Egalement pourquoi uniquement pour certains type d'avion? quid du respect de la concurrence

— > contre le changement annoncé

Commentaire 7

« Ras le bol de cet aérodrome !! »

Le 14 février 2019 à 17h20

Vous ne respectez personnes avec vos avions ! Vous survolez les habitations sans tenir compte des nuisances sonores et de la dangerosité de tes vols.

Vous parlez de réduire les nuisances sonores en vous attribuant un créneau de vol supplémentaire !! Un comble !! Vous prenez vraiment les gens pour des abrutis !!

En parallèle, il y a moins de trois mois, deux avions étaient à deux doigts de se télescoper au dessus du champs à proximité du quartier du Bel AIR de villiers le bacle.

Tous les weekends vous nous pourrissez nos sorties en famille.

Allez volez ailleurs !!!

Un habitant de villiers le Bacle

Commentaire 6

« Non à la suppression de l'interdiction de tout trafic d'aéronef à motorisation thermique les dimanches et jours fériés de 12h à 15h locales »

Le 14 février 2019 à 10h12

Cette interdiction permet de pouvoir profiter un peu des extérieurs lors des beaux jours. Les avions ne respectant absolument pas l'interdiction de survol de Villiers le Bâcle.

Commentaire 5

« Consulation »

Le 13 février 2019 à 22h44

La proposition d'arrêté compte de la seule qui compte pour eux : le niveau de bruit:té est très peu clair puisque elle ne permet au riverains de se rendre compte du niveau de bruit par rapport au niveau actuel, je cite : "un avion léger bénéficiera de possibilités de voler, notamment en tours de piste, d'autant plus importantes que sa classe Calipso est associée à un niveau de bruit faible. Les privilèges de vol de classe en classe sont progressifs. Un avion peut être classé de A (peu bruyant) à D (bruyant), le classement étant construit par référence au niveau moyen d'une conversation bruyante (limite entre les classes C et D). Le passage d'une classe à l'autre est représentatif d'une différence perceptible pour l'oreille

humaine". C'est clairement incompréhensible, la classe calypso n'étant pas définie. Un citoyen responsable est un citoyen qui comprends et décide. Peu d'explication je suis donc contre ce projet d'arrêté, le calme étant un élément clé de la qualité de vie dans ce bord de Bievres

Commentaire 4

« commentaire sur l'arrêté fixant les conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussis »
Le 13 février 2019 à 21h49

bonjour,

je suis habitant de BUC et je ne souhaite pas subir les nuisances sonores de l'aérodrome de la commune voisine tous les samedis dimanches et jours fériés pendant la période du déjeuner.

Je suis donc défavorable à la modification des conditions d'utilisation de l'aérodrome de Toussus le Noble et souhaite notamment maintenir l'interdiction de tout trafic d'aéronef à motorisation thermique les dimanches et jours fériés de 12h à 15h locales.

merci

cordialement

Commentaire 3

« consultation modification arrêté 1973 aérodrome Toussus-le-Noble »
Le 13 février 2019 à 19h36 par

Bonjour,

La Préfecture des Yvelines a bien conscience du problème de santé publique que constitue le bruit. Un arrêté a même été pris récemment pour réglementer l'usage d'engins bruyants dans une propriété privée, entre autre en l'interdisant les samedis entre 12h et 15h et les dimanches et jours fériés après 12h toute l'année.

S'agissant du bruit des avions autour de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, il est dès lors incompréhensible et inacceptable qu'après avoir obtenu en 2011 l'instauration d'une plage de silence (sans aucun trafic d'aéronef à motorisation thermique) les dimanches et jours fériés entre 12h et 15h du 1er avril au 30 septembre, on revienne aujourd'hui sur cette avancée salubre bien qu'extrêmement limitée.

Commentaire 2

« OPPOSITION AU NOUVEL ARRETE »

Le 13 février 2019 à 10h27

Ce nouvel arrêté revient à supprimer une interdiction de vol par une autorisation sous conditions(classement Calipso).Il en résultera une augmentation des vols.

Commentaire 1

« Expérimentation Calypso Patrice Barbar »

Le 11 février 2019 à 15h11

Nous ne sommes pas d accord pour cette expérimentation du fait que : Calypso n est pas obligatoire ,les trajectoires ne sont toujours pas respectees les avions sont à la verticale du village de Villiers le bâcle. Toujours pas de respects des pilotes pour les riverains de Villiers le bâcle , tres rares contrôles du respect de la réglementation, sanctions extrêmement rares et amendes ridicules ne favorisant pas le respect de la réglementation .donc c est NON